



**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR
ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION REGIONAL ET LA
MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE DE LA GESTION DU TRAIT DE COTE**

NOTE DE SYNTHÈSE N°3 COMPTE RENDU DES ATELIERS PAR ZONE

- JUIN 2021-



SaVE « Sable, Vague, Environnement »

SOMMAIRE

0. **AVERTISSEMENT**
 1. **RAPPELS DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS D'ORGANISATION DES ATELIERS**
 2. **DISCUSSIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PÉRENNES (Catégorie A)**
 3. **DISCUSSIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRÉALABLES OU PROVISOIRES (Catégorie B)**
 4. **DISCUSSIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS STRUCTURELLES (Catégorie C)**
 5. **EXEMPLE DE QUELQUES ACTIONS CONCRETES ET PROJETS D'ACTION DISCUTES**
 - 5.1 . A l'échelle des Pyrénées-Orientales
 - 5.2 . A l'échelle de l'Aude
 - 5.3 . A l'échelle Ouest Hérault
 - 5.4 . A l'échelle du bassin de Thau
 - 5.5 . A l'échelle du Golfe d'Aigues Mortes
 6. **ELEMENTS POUR L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE ET IDENTIFICATION DE PARTENAIRES POTENTIELS**
 - 6.1. Identification de pistes de collaborations et de partenariats potentiels
 - 6.2. Identification des échelles privilégiées en fonction des types d'actions
 - 6.2.1. Actions relevant plutôt de l'échelle régionale
 - 6.2.2. Actions relevant plutôt des stratégies locales
 - 6.3. Identification des périodes de programmation privilégiées
- ANNEXES**
1. Résultats des sélections du premier atelier
 2. Résultats de la priorisation des périodes
 3. Liste des participants

0. AVERTISSEMENT

Un des objectifs de l'étude est de proposer un cadre de gouvernance pour la mise en œuvre de la recomposition spatiale à travers (i) un plan d'action régional, (ii) des stratégies locales à l'échelle infra-régionale et (iii) un dispositif d'information adapté (plateforme, observatoire). Compte tenu des besoins de cohérence sédimentaires et de mutualisations à rechercher, les zones des ateliers ont été proposées comme zones de travail pour définir l'échelle des futures stratégies locales. A l'issue de l'ensemble des ateliers ces zones de travail, définies sur la base des unités sédimentaires, ont été validées par les participants comme des échelles pertinentes de stratégies de recomposition spatiale à l'exception des Pyrénées Orientales où il est plutôt envisagé d'avoir une stratégie pour la côte sableuse (jusqu'au Cap Leucate) et une autre pour la côte rocheuse.

Ainsi dans le document le terme de stratégie locale renvoie à l'échelle des zones de travail des ateliers, et non pas à celle des communes ou des EPCI.

1. RAPPELS DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS D'ORGANISATION DES ATELIERS

Atelier 1

Afin d'identifier la structure des stratégies locales, il s'agissait à partir d'un panel d'exemples présentés sous forme de cartes thématiques que les participants sélectionnent des actions prioritaires pour leur structure. Les actions relevaient de trois grandes catégories (figure 1).

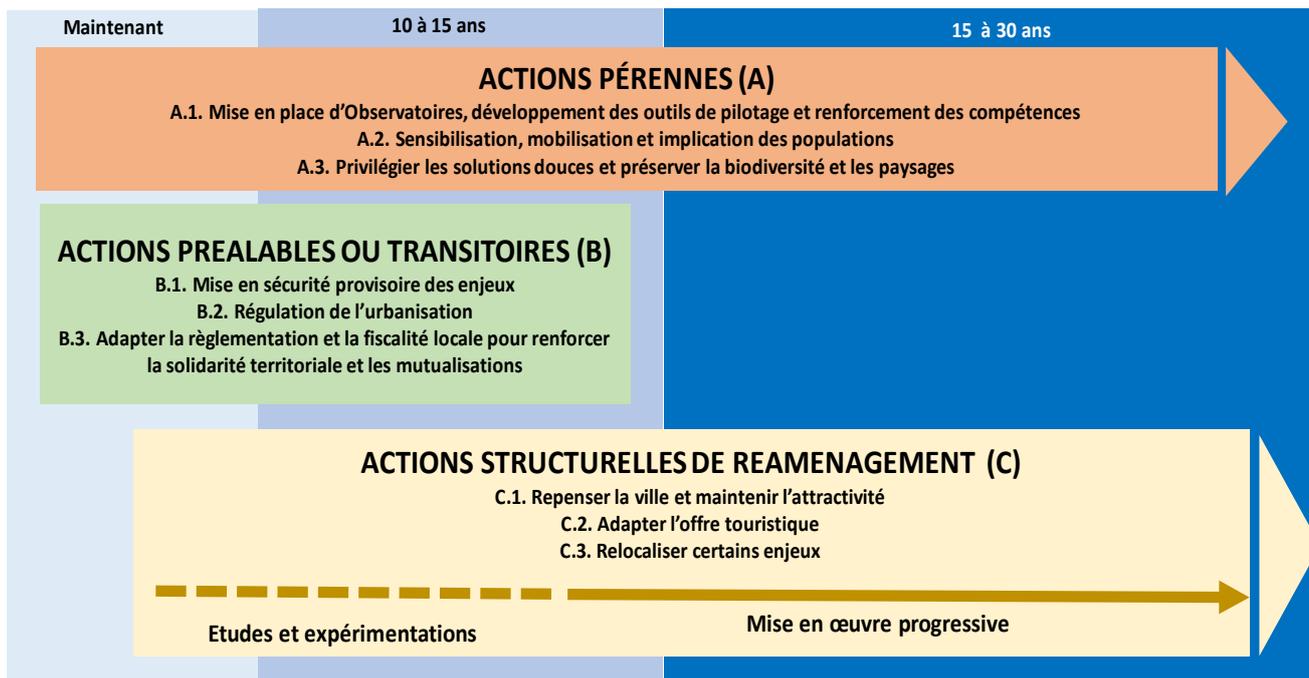


Figure 1 : Rappel des catégories d'actions proposées

Atelier 2

Le deuxième atelier a permis de discuter autour des 36 actions les plus sélectionnées lors du premier atelier (tableau 1 et annexe 1), en termes :

- D'échelle de maîtrise d'ouvrage de l'action,
- D'échéance de mise en œuvre,
- De moyens nécessaires pour la mise en œuvre, de mutualisations et de partenariats possibles.

Cet atelier permettait de préciser les actions à intégrer dans les stratégies locales et celles pouvant relever de la stratégie régionale. La synthèse proposée ci-après (point 2 à 5) reprend les points principaux discutés lors des 5 ateliers. Des comptes-rendus plus détaillés ont été faits pour chaque atelier.

Tableau 1 : Synthèse des cartes (*) /actions sélectionnées et proposées par les 5 groupes (par catégories)

	Nb de cartes initiales	Nb de cartes ajoutées lors de l'atelier 1	Nb de cartes choisies lors de l'atelier 1	%	Nb de cartes approfondies lors de l'atelier 2
A1, Sensibilisation	7	20	196	17%	4
A2, Observatoire, pilotage	9	16	164	14%	6
A3, Solutions douces	7	8	143	12%	5
C1, Repenser la ville	15	8	196	17%	9
C2, Adapter l'offre touristique	4	3	32	3%	
C3, Relocaliser certains enjeux	4	4	118	10%	4
B1, Mise en sécurité provisoire	2	1	37	3%	2
B2, Adapter la réglementation	6	1	110	10%	2
B3, Réguler l'urbanisation	6	13	152	13%	5
Total	60	74	1148	100%	36

(*) De façon à faciliter la co-construction sur Klaxoon, des cartes représentant des exemples d'actions étaient proposées aux participants (**) nombre cumulé de cartes sélectionnées par les participants des 5 groupes

Ainsi dix ateliers (2 ateliers par zone géographique) se sont déroulés entre le 20 mai et la 14 juin 2021 et ont permis de réunir 112 personnes (tableau 2) représentant des collectivités territoriales (Communes, EPCI, SCOT, EPTB, Syndicat Mixte, Départements et organismes associés) des services déconcentrés de l'Etat (DDTM, DREAL), et des organismes ou bureaux d'études impliqués dans la gestion du littoral (AURCA, Parc naturel marin du golfe du Lion, Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, CEREMA, Agence de l'eau, Conservatoire du littoral, Lisode, BRLi, ...). Chaque atelier était animé par trois personnes du groupement SaVE avec l'appui des maitres d'ouvrages du PL21 (Alexandre Richard - Région Occitanie et Léa Gérard - DREAL Occitanie).

Tableau 2 : Effectifs des ateliers

Zones (Cf. carte en annexe)	1° atelier		2° atelier		Nombre total de participants (**)
	Date	Nombre de participants (*)	Date	Nombre de participants (*)	
Golfe d'Aigues mortes	20 mai	23	7 juin	16	29
SCOT de Thau	18 mai	11	31 mai	10	14
Ouest Hérault	7 juin	14	14 juin	10	24
Aude	21 mai	16	1° juin	13	19
Pyrénées Orientales	18 mai	18	8 juin	22	26
Total		80		70	112

(*) sans compter les trois animateurs SaVE et les 2 représentants du PL21 (A. Richard et L. Gérard)

(**) les personnes présentes aux deux réunions sont comptées une seule fois

2. DISCUSSIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PÉRENNES (Catégorie A)

Le besoin de **sensibilisation, mobilisation, participation, concertation des citoyens** a été largement reconnu, nécessitant la mise en place de méthodes innovantes pour cela, en partenariat avec la recherche, et surtout la nécessité de cibler les publics et de maintenir les actions dans la durée, notamment vis à vis des nouveaux habitants a été soulignées.

Un des objectifs identifiés est de **construire une mémoire du risque**, par exemple en ne nettoyant pas immédiatement les stigmates des tempêtes sur les plages, comme après la tempête Gloria, en organisant des expositions photos après les tempêtes ou des concours de photos anciennes sur des événements tempétueux. L'accent a aussi été mis sur la nécessité d'effectuer des exercices de crise dans le cadre des PCS.

Au niveau de la sensibilisation, les discussions ont été animées, notamment sur la généralisation du **nettoyage raisonné des plages** qui selon les communes semble difficile à instaurer. Des échanges d'expériences (par exemple sur le nettoyage à cheval organisé dans l'Aude à Narbonne-Plage) sont à mettre en place ainsi qu'une harmonisation locale des pratiques pour éviter « la concurrence » entre les plages. A ce propos deux éléments facilitateurs ont été évoqués concernant l'opérationnalisation de pratiques vertueuses, à savoir le besoin de réaliser une typologie de plages et une étude de l'impact comparatif du nettoyage mécanique et sélectif.

La création d'un **label régional de la recomposition spatiale** a été majoritairement évoquée de façon positive, comme un outil d'incitation mais aussi comme un outil de communication pour renforcer la lisibilité des actions menées. La définition des critères de ce label doit cependant être pensée collectivement. Une attention doit également être portée au rapport entre ce label régional et de potentiels labels nationaux. Certains pensent qu'un trop grand nombre de labels réduit l'efficacité de leur action. Il est suggéré d'étudier le dispositif "Ville en alerte", mais d'autres pistes devront aussi être explorées pour créer ce label. Cette question rejoint pour partie la volonté évoquée par certains de donner une prime à l'innovation et à l'audace. La création de **chartes** a aussi été discutée avec par exemple une charte "plage sans plastique", ou plus généralement une charte de gestion des plages pour laquelle un début de réflexion a été initié en 2019 par la DDTM 34 et le CAUE¹. Plusieurs participants suggèrent de transférer la gestion des plages à l'échelle des EPCI, car, en tant qu'espaces naturels, elles pourraient relever de leurs compétences en matière de gestion de l'environnement.

L'accent a été mis sur le besoin de mesures **d'information et de formations à destination des élus** (et parties prenantes). Il est notamment suggéré de mobiliser quelques élus « phares » moteurs sur la recomposition spatiale et de recourir au centre de formation des élus (par exemple celui du Département de l'Hérault). Un besoin de sensibilisation et de formation a également été exprimé vis-à-vis des acteurs de l'aménagement du territoire, tels que les **animateurs de SCOT**.

Au niveau de **l'appui à la capacité de pilotage des collectivités** plusieurs points ont été évoqués relevant majoritairement de la mise en place de boîtes à outils, de méthodologies communes, d'appuis aux compétences et de partage des connaissances par la mise en commun des retours d'expériences et la création d'une bibliothèque des expériences et des études. Il est également pointé que ce développement des compétences et des domaines d'action nécessite des aides financières pour le recrutement de personnes qualifiées. La région est une échelle pertinente d'**échanges de pratiques**, de même que l'échelle des zones définies pour les ateliers.

¹ <https://www.caue34.fr/actus/les-plages-du-domaine-public-maritime-naturel-heraultais/>
<https://www.ecologie.gouv.fr/plages-sans-dechet-plastique-charte-communes-eco-exemplaires>

Enfin, est soulignée la nécessité de **généraliser les groupements de commandes et de réaliser des opérations d'entretien à large échelle**, par exemple, pour les rechargements en sable des plages et pour l'entretien des espaces dunaires, ainsi que la réparation ou l'entretien des ouvrages de génie écologique et autres ouvrages dits « doux ». Le besoin d'harmonisation a été très largement discuté pour les plans communaux de sauvegarde (**PCS**) et les documents d'information communaux sur les risques majeurs (**DICRIM**) avec la proposition de disposer de **documents types**. La nécessité de renforcer les **outils de prédiction des tempêtes** à l'échelle des communes a été plusieurs fois évoquée. Certaines études de faisabilité ou de suivi de l'efficacité pourraient aussi être mutualisées, telles que la faisabilité d'habitat flottant, par exemples les expérimentations menées dans le port de Gruissan, ou le suivi et l'évaluation des effets des solutions fondées sur la nature.

Le tableau suivant (tableau 3) présente une synthèse des choix des échelles spatiales de portage des actions, effectués par les participants. Dans certains cas, les sélections d'échelles sont très homogènes, ce qui permet de définir des priorisations collectives, **tandis que pour d'autres les répartitions sont plus contrastées**. Cela peut signifier des différences de point de vue sur l'échelle pertinente ou le fait que certaines actions doivent être conduites par des acteurs à plusieurs échelles (par exemple les actions de sensibilisation). Il convient de souligner que pour les actions A23 et A25, selon les cas, les participants ont choisi l'échelle d'actions tandis que d'autres se sont prononcés par rapport à l'échelle de maîtrise d'ouvrage. De manière notable, l'échelle des EPCI/SCOT est souvent prioritaire.



La gestion du littoral implique une pluralité d'échelles géographiques et d'intervention en fonction des compétences. Sans pouvoir être exhaustifs, nous avons choisi de distinguer 4 échelles d'action dans le cadre de cette étude :

- L'échelle communale
- celle des EPCI (en lien souvent avec les SCOT)
- celle des cinq sous zones de travail pour les stratégies locales (calquées sur les cellules sédimentaires), mais aussi des départements qui selon les cas peuvent être très impliqués dans cette politique,
- l'échelle régionale qui correspond au PL21 associant l'Etat et la Région Occitanie

Tableau 3 : Priorisation des échelles d'intervention pour les actions pérennes (Catégories A)

	Commune	EPCI	5 sous zones	régionale (PL21)
		SCOT	Département	
A11.Associer la population aux stratégies locales par des ateliers citoyens	25%	53%	21%	2%
A12.Concrétiser les niveaux de tempête par des repères de crue	28%	53%	17%	2%
A13.Création d'un label régional « villes résilientes »	13%	0%	0%	88%
A14.Enquêtes régulières de perception (mesures et risques)	7%	21%	55%	17%
A15.Mener des actions de sensibilisation ciblées / publics et aux thèmes	34%	32%	23%	11%
A21.Modélisation prospective du trait de côte, du marché foncier	4%	20%	43%	33%
A22.Renforcer les outils de gestion des crises lors des submersions	71%	19%	0%	10%
A23.Renforcer les capacités de pilotage des EPCI par l'inscription dans des réseaux	0%	50%	12%	38%
A24.Mise en place d'outils d'évaluation des actions	5%	28%	28%	40%
A25.Renforcer les capacités de pilotages des EPCI par la formation des agents et sensibilisation des élus	7%	79%	11%	4%
A26.Identifier des guichets financiers et des financements conjoints	3%	6%	17%	75%
A31.Sensibiliser à l'arrêt du nettoyage massif des plages	33%	19%	42%	7%
A32.Trame verte et bleue avec le retro littoral pour la conservation de la biodiversité	15%	63%	10%	12%
A33.Développer des approches fondées sur le paysage et des approches intégrée	6%	61%	12%	21%
A34.Mesure de génies écologiques pour renforcer paysage et attractivité	12%	24%	45%	18%
A35.Etudes exploratoires sur la mise en œuvre de solutions douces	2%	19%	36%	43%

3. DISCUSSIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRÉALABLES OU PROVISOIRES (Catégorie B)

De nombreuses discussions ont porté sur les mesures préalables conditionnant la faisabilité des mesures de recomposition spatiale. **L'inertie des réglementations et le besoin de dérogations pour expérimenter sont apparus comme une condition à la mise en œuvre de politiques innovantes.** Beaucoup de demandes ont été faites sur la définition de nouveaux outils juridiques, notamment des **baux « environnementaux »** qui font partie de la nouvelle loi climat et résilience en cours d'approbation.

Le besoin de renforcer **la solidarité entre communes littorales et rétro littorales** est mis en avant mais il semble difficile à ce stade de proposer des dispositifs concrets. Néanmoins, il est souligné que les **SCOT** (Schémas de COhérence Territoriale) permettent d'avoir un périmètre adapté pour gérer ces interactions. Les démarches de **trames vertes et bleues**² ont été abordées mais sans être vues comme des outils clés de la recomposition spatiale. Un besoin de généraliser des trames Turquoises en mer en s'inspirant des expérimentations en cours en Petite Camargue a été exprimé. L'évolution de la **fiscalité** a été discutée, en soulignant qu'elle relève des communes et EPCI et qu'il sera difficile d'évoluer vers des modalités moins liées à la démographie. De même, pour plusieurs participants, l'évolution vers des **PLUi** semble nécessaire mais peut prendre du temps dans certaines zones car des élus, attachés à leur compétence en matière de droits des sols, ne semblent pas prêts à entamer cette démarche.

Un besoin **d'études préalables**, et pour certaines de leur réplification dans le temps, a aussi été souligné en évoquant notamment des études prospectives à la fois globales sur les projets de territoire, ou ciblées sur des thèmes spécifiques. On peut ainsi citer les études sur l'évolution du trait de côte, la disponibilité en eau, la salinisation des terres, et l'évolution démographique, mais aussi dans un autre registre le besoin d'un atlas des **paysages**. Il est souligné à ce propos que la notion de paysage est souvent évoquée en appui aux démarches de concertation pour ses propriétés pédagogiques et qu'il est important de renforcer la dimension patrimoniale des paysages littoraux. De même, le déficit de connaissance sur les **activités agricoles** et le déficit d'intégration de cette thématique ont été mis en évidence, avec le besoin d'étudier les conditions d'adaptation de ces activités mais aussi leurs besoins de « relocalisation » en fonction de la salinisation des sols. Ces actions seront aussi déterminantes du foncier disponible à moyen et long terme pour d'autres usages ou pour une renaturation de certains espaces. Le besoin d'éviter de reproduire et multiplier les diagnostics est cependant mis en avant. Ceci renvoie à la mise en place d'outils de type « **observatoire** » aux échelles locales et régionales. Le besoin de renouveler les logiques des diagnostics est évoqué, notamment pour intégrer les nouvelles questions de la recomposition mais aussi pour instituer une dimension dynamique dans le temps en s'appuyant sur des approches prospectives. L'intérêt des diagnostics des CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) a été souligné à ce propos. Enfin, pour certains participants, les diagnostics et études prospectives doivent davantage impliquer les **assureurs** qui ont un rôle déterminant. Un besoin de **mettre en relation** les techniciens des collectivités avec les chercheurs dont les travaux portent sur les territoires et les problématiques concernés a également été souligné.

Comme précédemment le tableau 4 synthétise la répartition relative des échelles d'intervention priorisées par les participants.

² La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Tableau 4 : Priorisation des échelles d'intervention pour les actions préalables (Catégories B)

	Commune	EPCI	5 sous zones	régionale (PL21)
		SCOT	Département	
B11. Etablir une mise en sécurité provisoires des biens	29%	47%	24%	0%
B12. Identifier les sites prioritaires à protéger	17%	47%	23%	13%
B31. Définir une stratégie foncière	10%	49%	32%	10%
B32. Maîtriser l'urbanisation et inciter au PLUi	10%	79%	7%	3%
B33. Identifier des zones de repli et réserves foncière en tenant compte de la disponibilité en eau	7%	71%	11%	11%
B34. Clauses de non reconstruction à l'identique après tempête	23%	36%	9%	32%
B35. Créer des outils de suivi foncier et démographique	11%	44%	4%	41%
B21. Préparer des contrats de rachat des biens lors de la transmission	19%	19%	15%	48%
B22. Développer des contrats d'occupation temporaire	27%	30%	3%	40%
B23. Changer la fiscalité locale qui encourage l'urbanisation	18%	21%	0%	62%

4. DISCUSSIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS STRUCTURELLES (Catégorie C)

Certaines actions structurelles peuvent être menées à une échelle infra-communale (îlot, quartier...) et très ciblées (notamment pour des projets pilotes). D'autres actions peuvent être conduites à l'échelle de la région. Les discussions ont porté sur les échelles auxquelles les actions de recomposition seront menées (en termes de travaux) et celles auxquelles elles seront portées. Il convient en effet de **distinguer l'échelle d'action de celle à laquelle ces opérations sont conçues et portées**. Différents arguments ont été avancés. Pour certains, il est important de garder un portage local quand c'est possible, selon un **principe de subsidiarité**. L'importance d'un portage par les acteurs concernés a été soulignée pour favoriser l'appropriation des actions et l'efficacité par la connaissance du terrain, mais également la maîtrise directe par les élus communaux qui ne souhaitent pas déléguer certaines compétences. Cependant, certaines actions nécessitent des échelles plus larges de portage et/ou de financement. Dans ce sens, les échelles des SCOT, des stratégies locales ou des zones de travail ont été évoquées, mais aussi de nouvelles échelles cohérentes pour le littoral, à l'image des bassins versant dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (intégrant la dimension hydro-sédimentaire mais également les solidarités littoral-rétro-littoral, à l'image des solidarités amont aval pour l'eau). La conception et le portage de certaines actions demande, selon la majorité des participants, **une échelle assez large**, du fait des besoins financiers et d'ingénierie pour ce type d'opération, mais aussi parce que certaines actions délicates politiquement doivent être portées collectivement.

La pertinence de conduire des **opérations pilotes** a été soulignée, en commençant, par exemple, par les espaces à enjeux diffus³ ou des sites d'hôtellerie de plein air, pour lesquels la mise en œuvre d'actions paraît plus simple que pour les espaces urbanisés. Les opérations pilotes actuellement menées dans le cadre de la démarche Ateliers des Territoires (Sète Agglopolie Méditerranée avec Frontignan,) permettront un partage d'expérience sur la co-construction des stratégies locales.

³ Selon la Stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte (DREAL Occitanie 2018), les espaces à enjeux diffus ou déplaçables regroupent des espaces :

- naturels sur lesquels des enjeux bâtis ou des infrastructures sont présents, (ex : un espace naturel traversé par un axe de communication important ou un espace naturel en érosion à proximité d'une urbanisation),
- diffus (constructions isolées, parc d'attraction isolé ou souvent des campings) qui par leur configuration ou la dynamique sédimentaire ont une vulnérabilité modérée à l'aléa érosion.
- où les enjeux sont éloignés du rivage à plus de 150 mètres (ex : Le Roussillonnais, Torreilles) mais qui par leur dynamique érosive doivent être pris en compte dès à présent afin d'engager des mesures de gestion souple du trait de côte et anticiper sur le risque possible à venir,
- où les enjeux sont protégés de l'érosion à moyen terme par un massif dunaire naturel ou situés en altitude,
- ayant fait l'objet d'aménagements durs ou doux qui ont permis la stabilisation du trait de côte sur du long terme.

Dans plusieurs ateliers, les participants ont évoqué la nécessité de revoir le **modèle de développement de la station balnéaire** hérité de la mission Racine, ainsi que l'articulation (notamment pour les financements) avec les **PAPIs**, qui ont été cités plusieurs fois comme des outils pertinents pour participer à la mise en œuvre de la recomposition spatiale.

Concernant les actions prioritaires, deux points sont ressortis. **Le besoin de sécuriser** (au moins à moyen terme avant des mesures de relocalisation et à long terme dans certains cas) **les infrastructures de réseaux** (route, mais aussi eau, assainissement...) et la **nécessité de donner une impulsion en déplaçant les équipements et services publics pour réorienter les flux en rétro-littoral**, ce qui suppose de **revoir les mobilités**. Concernant les mobilités, un des groupes a évoqué le fait de sortir d'une approche parallèle à la côte impulsée par la Mission Racine et aujourd'hui devenue la norme. Il a été suggéré de repenser le fonctionnement des territoires dans une perspective de perpendicularité vis-à-vis de la côte. Ceci permettrait d'avoir une vision différente des futurs aménagements liés à la recomposition spatiale. Par exemple, une explication du fait que le réseau routier soit souvent engorgé l'été est que les routes menant aux aménités du bord de mer sont parallèles au rivage. Cela crée, notamment pour les campings, des phénomènes d'engorgements des accès. Par ailleurs, pour certaines routes, accepter l'inondabilité pourrait être envisagé, notamment quand il existe une route en doublon.

La nécessité de prévoir des **mesures de protection pérennes** dans le temps pour certaines zones a été réaffirmée, en particulier dans des quartiers non déplaçables du fait de leur densité démographique (le centre de Sète ou de Palavas par exemple). Des mesures d'adaptation seront cependant également nécessaires, sur l'exemple des programmes menés dans la gestion des inondations qui impliquent le rehaussement des compteurs et des prises électriques, la disponibilité de batardeaux, le réaménagement des rez-de-chaussée, etc.

A propos de la relocalisation, certains participants ont insisté sur le fait que le **déplacement des biens et des activités doit être l'occasion de les repenser** et de pouvoir ainsi s'adapter à la fois aux risques climatiques mais aussi à l'évolution des besoins sociétaux, notamment en matière de tourisme pour évoluer vers un tourisme plus éthique et de qualité supérieure. La recomposition spatiale doit donc être organisée autour de l'objectif de **repenser globalement la commune et ses mobilités** en lien avec les autres communes de proximité (en arrière par rapport à la côte mais aussi le long de la côte) avec également en ligne de mire l'objectif de « zéro artificialisation nette ». Ces objectifs demandent de repenser les activités sur le territoire. Des participants ont souligné l'importance du SCOT pour cela et d'approches de prospective. La recomposition a par ailleurs été mise en perspective avec les enjeux de **compensation** environnementale, dans la logique de la démarche ERC (éviter réduire compenser), pour lesquels des participants ont exprimé des inquiétudes quant aux possibilités des mise en œuvre et invité à une anticipation.

Il est important de mener une réflexion sur les besoins d'adaptation spécifiques aux **activités de l'économie bleue**, notamment la pêche, la conchyliculture et les infrastructures portuaires mais aussi sur les nouvelles activités qui pourraient être envisagées dans les zones où certains enjeux seraient supprimés.

Unaniment, un consensus est apparu sur **l'importance des besoins financiers** et la nécessité de trouver et de diversifier les sources de financement. Les **PAPIs** ont été largement cités comme sources de financements possibles, notamment pour les études (et la sensibilisation). Les **ressources issues de la GEMAPI**, ont été évoquées mais relativement moins. Parmi les besoins de financements spécifiques, la question de la dé-imperméabilisation a été évoquée comme un besoin important pour lequel une mutualisation des études pourrait aussi être envisagée. A propos des financements, l'intérêt d'un **guichet unique PL21** a été très largement soutenu. Le problème du financement a largement été associé au besoin de financement pour les **achats fonciers et à la nécessité de maîtriser le prix du foncier**, aujourd'hui inaccessible pour les collectivités,

pour atténuer les hausses du marché foncier. On note une relative méconnaissance des évolutions concrètes dans ce domaine⁴ avec un renvoi fréquent vers l'EPF.

Enfin le besoin d'un suivi plus précis des évolutions et **des dépenses d'entretien des différents aménagements** et actions réalisées a été souligné pour permettre des études coûts avantages et plus généralement identifier les cas où la protection devient trop coûteuse au regard des autres options.

La synthèse des hiérarchisations est présentée dans le tableau 5, sachant que pour les actions relatives aux projets pilotes (C22) et à la mise en œuvre des relocations (C23), là encore il peut y avoir eu des différences d'interprétation dans les réponses entre échelle d'action et échelle de maîtrise d'ouvrage.

Tableau 5 : Priorisation des échelles d'intervention pour les actions structurelles (Catégories C)

	Commune	EPCI	5 sous zones	régionale (PL21)
		SCOT	Département	
C11. Définir des quartiers innovants et création de nouvelles formes urbaines	31%	44%	11%	13%
C12. Supprimer des habitats et commerces en rez de chaussée et spécifications techniques pour la reconstruction	50%	50%	0%	0%
C13. Organiser les mobilités et renforcer les modalités douces	23%	70%	0%	7%
C14. Méthodes pour désartificialiser les territoires	13%	29%	3%	55%
C15. Développer zones piétonnes en front de mer et des parkings à l'arrière	60%	30%	3%	7%
C16. Adapter les habitations dans les zones les moins exposées (mitigation)	46%	50%	4%	0%
C17. Créer des structures publiques en arrière pour restructurer les flux et rénover les quartiers	44%	44%	6%	6%
C18. Etudier la vulnérabilité et les adaptations en zone agricole	5%	63%	26%	5%
C19. Protéger et restructurer les réseaux (eau électricité, câble ...)	29%	44%	9%	18%
C21. Identifier de nouvelles activités dans les zones exposées	23%	40%	25%	13%
C22. Projets pilotes expérimentaux de relocalisation et renaturation	14%	50%	32%	4%
C23. Mettre en œuvre les relocalisations de façon progressive	7%	50%	25%	18%
C24. Créer des zones d'expansion de submersion marine	13%	67%	13%	7%

5. EXEMPLE DE QUELQUES ACTIONS CONCRETES ET PROJETS D'ACTION DISCUTES

Il s'agit ici de retranscrire à titre illustratif quelques exemples d'actions déjà mises en œuvre, de projets en cours ou de pistes de travail pour des projets futurs qui ont été évoqués lors des ateliers, sachant qu'il est prématuré à ce stade de travailler sur le contenu concret des stratégies à l'échelle des zones des ateliers. Ces exemples sont donc purement illustratifs, mais ils peuvent constituer un réservoir d'idées pour les futures stratégies et sont présentés à ce titre sous forme résumée, en fonction des territoires et en distinguant les projets et actions en cours et les idées et pistes de travail.

⁴ L'étude en cours EPF/CEREMA/BRGM pourrait permettre de mieux structurer les débats futurs

51.A l'échelle des Pyrénées-Orientales

Projets ou actions en cours
<ul style="list-style-type: none">• Désartificialisation des sols à Sainte-Marie-la-Mer : remplacement d'un parking en front de mer par une zone de renaturation.• Installation d'un dispositif S-ABLE en mer⁵, à Sainte-Marie-la-Mer• Projet de récréation et de re-végétalisation d'un cordon dunaire à Canet-en-Roussillon (objectif paysager).• Torreilles : relocalisation de petits équipements (compteur EDF, poste de secours, concessions de plages, baladoirs/promenades, etc.)• PPA Sainte-Marie / Canet• Etude stratégique CEREMA/ANEL/Leucate/PMM/CCSR/CCACVI avec pour base des cartographies diagnostiques et prospectives des risques
Projets ou pistes envisagées
<ul style="list-style-type: none">• Instituer des ambassadeurs de la stratégie littorale sur différents sujets : nettoyage de plage, tempêtes, etc. Pour communiquer et sensibiliser sur ces thèmes.• Projet de développement d'habitations sur l'eau (intégrée au PPA) sur Sainte-Marie-la-Mer. Besoin d'expérimenter en matière d'urbanisme adapté aux risques littoraux. Donc besoin de travailler avec les assurances.• Ne pas nettoyer trop rapidement les stigmates des tempêtes marines. Travailler sur de la sensibilisation autour des dégâts.• Travailler sur le foncier car aujourd'hui le terrain est trop cher pour une action publique.• Trouver une solution pour mutualiser les rechargements mais ne continuer à mobiliser cette solution que lorsque c'est le seul mode de gestion possible, en fonction des secteurs les plus sensibles et selon la disponibilité en sédiment (proximité, granulométrie).• Aide financière en fonctionnement : techniciens spécifiques (ou animateurs territoriaux) pour travailler en transversal (c'est-à-dire décloisonner les compétences) dans les institutions sur la recomposition spatiale. De même pour les travaux penser à l'entretien de l'existant

52.A l'échelle de l'Aude

Projets ou actions en cours
<ul style="list-style-type: none">• Grand Narbonne : accompagnement de projets de dé imperméabilisation de cours d'écoles et autres espaces publics, avec le Soutien de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse et le Département de l'Aude. Cartographie des ilots de chaleur.• Communes de Leucate, Narbonne et Fleury : dé imperméabilisation et végétalisation du front de mer de mer, notamment parkings, notion d'ilots de fraîcheur• Etude dédiée sur les fonctions des espaces naturels/services écosystémiques dans l'étude SMDA (Syndicat Mixte du Delta de l'Aude) ;• Intégration d'un observatoire sur l'Eau dans le SMMAR (syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières, eau douce et littoral).• Gruissan : un projet d'habitat flottant saisonnier (35 modules) à vocation touristique et hôtelier est en cours de finalisation. Un retour est attendu dans les 3 ans sur cette expérimentation.• Département de l'Aude (CD11) : Discussion de critères d'éco-responsabilité dans les attributions de subventions aux projets.• Mise en place dans l'Aude par le SMMAR de 50 repères de crues (25 fluviaux et 25 littoraux). Ceux sur le littoral sont difficiles car cela revient à définir une limite.• Grand Narbonne : échanges d'expériences et mutualisations entre élus identification des infos partageables. Il s'agit d'une sorte de « club » plutôt que d'une commission 1^{ère} réunion en juillet 2021 avec pour fil rouge : les déchets.• SMMAR, réseau de formation des élus, notamment sur les risques. Idée de développement d'outils transversaux interservices avec le CAUE. (Cycle : fin 2020- début 2021).

⁵ Solution expérimentale de filets immergés en mer pour capter du sable et recréer des barres d'avant côte faisant office d'atténuateur face aux houles de tempête, ouvrages projetés par PMM et par la CAHM. <https://www.energiesdelamer.eu/2019/12/03/s-able-une-structure-de-turbulence-de-protection-littorale-en-synergie-avec-la-mer/>

- Département de l'Aude : financement d'une association (Association Calèches d'Aude) de nettoyage à cheval dans le cadre du budget participatif (expérience similaire à Narbonne pendant 3 ans). Brigade montée aussi au PNR de la Narbonnaise sur Sainte Lucie
- Leucate : travail autour de l'étude CRISSIS (UMR-Gred⁶), caractérisation des zones susceptibles d'être submergées lors de différents scénarios de tempêtes.
- Création d'un label "révision régulière du PCS", intégrant des mini-exercices de crise.

Projets ou pistes envisagées

- Etudes historiques sur les tempêtes : volonté de photos historiques pour "démystifier" l'idée qu'il n'y a pas de risque.
- Réflexion autour de routes inondables pouvant être fermées du fait de l'existence d'itinéraires alternatifs : la D32 à Mandirac, la D105 entre Bages et Peyriac-de-mer, la Route de la Mer à Port-la-Nouvelle, secteur de Mateilles et des Ayguades à Gruissan.
- Proposition du retour des rosalias (quadricycle) comme solution alternative à la voiture sur le littoral.

53.A l'échelle Ouest Hérault

Projets ou actions en cours

- Installation de dispositif S-Able sur Vias (cf. infra).
- EPTB Orb-Libron : Etudes et travaux de remise en fonctionnement de la dynamique deltaïque de l'Orb en reconnectant l'Orb à ces anciennes embouchures (La Grande Maire, étang de la Rivierette) lors des épisodes de crues (période de retour 2 à 5 ans), remise en eau des zones marécageuses, et retour à un fonctionnement naturel des graus.
- Une convention dite d'anticipation foncière entre la commune de Vias, la CAHM et l'EPF d'Occitanie a été signée. Elle est en vigueur depuis le 12 novembre 2015 et concerne une superficie de 347 hectares de la côte Ouest de Vias.

Projets ou pistes envisagées

- Time sharing (=logements avec usufruit partagé) pour les résidences secondaires de bord de mer (achat d'un bien immobilier à plusieurs pour le partager lors d'une durée et d'une période fixe chaque année). Ce type de projet permettrait d'augmenter le taux d'occupation des logements et de réduire les nouvelles constructions.
- Sensibilisation : visite de sites exposés à la submersion avec des repères de crues
- Développement du camping résilient : campings non construits, en écolodges démontables. Exemple du camping GCU à Vias, ou à Dolus-d'Oléron.
- Déchargement de l'attraction touristique de la côte au profit de "l'arrière littoral" en développant par exemple des guinguettes sur les étangs ou les canaux...
- Repenser la mobilité : le modèle actuel parallèle au rivage crée des bouchons sur le littoral et empêche la connexion avec l'arrière (idée de développer un tourisme plus global : littoral et rétro littoral).
- Penser les plaines littorales de façon perpendiculaire et non pas parallèle au rivage (urbanisation, mobilité, activités, etc.)

54.A l'échelle du bassin de Thau

Projets ou actions en cours

- Sète : travail sur le nettoyage raisonné des plages qui permet d'effectuer progressivement moins de passages et de façon moins intensive en nettoyant seulement autour des concessions de plage.
- Action du Département de l'Hérault sur l'accès à la plage en transport en commun.
- Test à Marseillan d'un scénario de recomposition spatiale des campings sur Marseillan-Plage. Une étude est en cours, réalisée par Casagec et portée par la Communauté d'Agglomération Sète Agglopôle Méditerranée (SAM) sur la stratégie locale de gestion de la bande côtière. Elle doit permettre d'étudier les possibilités de rechargement en sable pour compenser les pertes de 2018 mais elle étudie aussi les pertes d'exploitation qui seraient subies par les campings dans le cadre d'un scénario de recul les concernant.
- Département de l'Hérault en partenariat avec la ville de Frontignan et le CAUE : appel à idée architectural pour définir l'habitat de demain (à l'échelle d'un quartier) qui soit adapté aux horizons 2050 et 2100 et qui pourra être reproductible
- Dépollution de 11 Ha de Exxon/Mobil sur la commune de Frontignan. La dépollution va commencer en 2022, pour une durée de 4 à 5 ans. A priori, ces 11 ha sont soumis aux risques de submersion... le but c'est d'en faire quoi ?

⁶ <http://crissis2015.free.fr/>

Projets ou pistes envisagées

- Réfléchir à un urbanisme résilient pour le centre-ville de Sète non relocalisable
- Mettre en place des systèmes de bus qui soient aussi rapides que la voiture et éventuellement gratuits pour réduire l'usage de la voiture
- Généraliser des actions de prévision des risques sur la base de l'outil actuellement réalisé par EGIS pour le territoire de Thau en lien avec le LAB'THAU (dispositif piloté par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau vise à associer les acteurs de l'innovation au service de l'environnement et de l'aménagement durable : laboratoires de recherches, start-up dans le domaine de l'environnement et des nouvelles technologies, tiers-lieux, collectivités territoriales, ...). Réfléchir aux mesures d'adaptation spécifiques au port, notamment à la façon de combler la ZIFMAR (Zone Industrielle Fluvio MARitime) dans le cas du port Sète Frontignan
- Sensibiliser aussi sur les risques de ruissellement urbain
- Développer des transports collectifs par voie maritime sur la lagune de Thau. Un test est en cours jusqu'à la fin de l'année avec un cofinancement ADEME
- Établir des liens avec la future Maison Départementale du Littoral dont l'objectif sera de sensibiliser tous les publics aux problématiques littorales
- Renforcer les actions de sensibilisation auprès de l'hôtellerie de plein air
- Conduire des études prospectives sur l'évolution de l'agriculture à l'horizon 2050

55. A l'échelle du Golfe d'Aigues Mortes

Projets ou actions en cours

- Le CD34 avec l'EID est en train de réaliser des modélisations prospectives d'évolution du TdC à l'horizon 2050 sur tout le littoral héraultais
- Le CD34 lance un concours d'architectes afin d'imaginer l'habitat de demain (à l'échelle du quartier) en zone rétro-littorale sur la commune de Frontignan à horizon 2050
- Projet du Boucanet au Grau-du-Roi : démonter les enrochements ainsi que la première rangée des bungalows du camping, pour établir un cordon dunaire.
- Réflexions sur le Petit et le Grand Travers dans le cadre d'Adapto : programme Life porté par le Conservatoire du Littoral sur 10 sites en France, dont celui du Petit et du Grand Travers.
- Grau-du-Roi : nettoyage manuel de la plage de l'Espiguette.
- Etudes de l'EID sur des propositions de gestion du cordon dunaire et de la plage autour de la cathédrale de Villeneuve-lès-Maguelone.
- Création d'une Charte des plages par la DDTM : objectif d'encadrer les concessions de plage (mis en stand-by).
- Métropole de Montpellier : mise en place du système "Ville en alerte". Objectif de test à l'échelle de la métropole des différents PCS, dans l'idée de les harmoniser.
- Le Conservatoire du littoral achète des terrains pour de la renaturation (dont certaines parcelles avec des cabanes).

Projets ou pistes envisagées

- Encourager la création de partenariats entre acteurs du littoral (exemple des campings et des manades) pour mener des actions de sensibilisation. Les PÉTR (Pôles d'Équilibre Territorial et Rural)⁷ ont été mentionnés comme structure potentiellement porteuse de ce genre d'initiatives.
- Mieux coordonner les opérations de dragage des ports et le dépôt des sables dragués Déjà un projet en cours de mutualisation des dragages des ports de la baie d'Aigues-Mortes
- Poursuite de l'achat de terrains ? Agricoles ? par la communauté d'agglomération du pays de l'Or, dans la limite des financements possibles ou mise en place des baux communaux.
- Réflexions sur les partenariats à mettre en place pour les actions sur le foncier et sur la stratégie globale. Poursuite des collaborations avec le conservatoire du littoral. Poursuite des réflexions dans les SCoT dans le cadre des projections sur les zones à urbaniser et les zones à ne pas urbaniser, avec un besoin de connaissance sur les activités en danger aujourd'hui et en danger demain, l'impact de leur déménagement, les coûts et les moyens nécessaires, les espaces possibles pour une relocalisation (Par exemple à Vauvert, des superficies peuvent être urbanisées.)

⁷ Les Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PÉTR) sont des établissements publics associant des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour coordonner un projet commun entre des villes petites et moyennes et des territoires ruraux. Instaurés par la loi MAPTAM en 2014, ils ont eu vocation à donner une assise juridique aux Pays.

6. ELEMENTS POUR L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE ET IDENTIFICATION DE PARTENAIRES POTENTIELS

6.1. Identification de pistes de collaborations et de partenariats potentiels

Les discussions ont permis d'identifier des interactions possibles entre institutions (voire inter-services au sein des collectivités) notamment à partir d'exemples de coopérations, appuis et mutualisations.

Principalement les discussions ont porté sur les liens à développer :

- Avec les EPTB, notamment des retours d'expériences et des mutualisations possibles avec certaines actions déjà en cours dans les PAPIs, qui peuvent être aussi une source de financement. Cette articulation a aussi été souvent évoquée à travers la nécessité de penser la recomposition spatiale sous contrainte de la disponibilité des ressources en eau⁸
- Entre les stratégies locales de recomposition spatiale et les EPCI et SCOT, cette relation étant simplifiée lorsque l'échelle de l'EPCI ou du SCOT est pertinente vis à vis des enjeux littoraux pour mettre en œuvre une stratégie locale qui puisse être intégrée au SCOT ; potentiellement le cas de Thau ou d'Ouest-Hérault. Dans d'autres cas, des participants ont proposé la création d'une structure dédiée, à une échelle pertinente vis-à-vis des enjeux du littoral (une ou plusieurs unités sédimentaires), cela sur le modèle des EPTB créés pour prendre en charge des enjeux de gestion de l'eau à l'échelle de bassins versants. Un enjeu reste alors de penser l'articulation des différentes échelles depuis la commune jusqu'à la région, avec en particulier le SRADDET.
- Avec les Départements. Leur implication est différente selon les cas. L'implication du Département de l'Hérault (CD 34) a été explicité au cours des ateliers. Il porte actuellement des actions en appui aux SCOT et aux collectivités locales ainsi que certains projets comme la maison du littoral, un lieu de sensibilisation, d'échange et d'intégration. Un dispositif de suivi de l'érosion du littoral annuel, de conseils à la gestion des plages et de suivi des variations de volume de sable a également été mis en place sous la forme d'un groupement de commande incluant 3 EPCI littoraux (CAHM, CABM, CC La Domitienne) porté par le CD 34. Il convient de souligner que ces problématiques littorales concernent trois services au sein du CD34.

De façon plus systématique le tableau 6 présente la liste des partenaires cités lors du 2^e atelier. On peut noter que les interactions avec les structures liées à l'innovation n'ont pas été évoquées dans le cadre des ateliers (notamment l'agence régionale de développement économique AD'OCC).

⁸ On peut souligner que les risques abordés portent sur l'érosion et la submersion sans évoquer explicitement la salinisation des aquifères côtiers, pourtant fortement liée à la montée du niveau de la mer.

Tableau 6 : Partenaires cités lors de l'atelier

Associations	Associations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, Association nettoyage de plage à cheval, Associations de protection de la nature,
Collectivités	Parc Naturel Régional et Parc Marin, Syndicats de bassin et syndicats mixtes (EPTB et PAPI), EPCI, Département, Syndicat de Crue, EPTB, Syndicat de bassin versant, Conseil départementaux/SDIS, Région
Etablissements publics et structures d'accompagnement des collectivités	Conservatoire du littoral, CAUE, EPF, établissements scolaires, AURCA, Agence de l'eau, Banque des territoires, Obscat.
Représentants professionnels et opérateurs économiques	Assurances, Bureaux d'études, Fédération du tourisme de plein air, Manades, Chambre d'agriculture, Caves coopératives, SAFER, Association des Notaires, ,
Scientifiques	Universités, Chercheurs, EID, Ecole d'architecture, BRGM, CEREMA, Parlement des architectes ⁹ ,
Services de l'Etat	Préfecture, , DDTM/DREAL/ Police de l'eau, OFB,
Divers	Médias locaux, Bureaux d'études, INSEE, CNFPT, Agences d'urbanisme, CAUE,

6.2. Identification des échelles privilégiées en fonction des types d'actions

L'analyse des échelles privilégiées en fonction des types actions pour les 36 actions étudiées (tableaux 3, 4 et 5) permet de proposer quelques orientations concernant les types d'actions pouvant relever du plan d'actions régional et celles relevant des stratégies locales. Bien évidemment, il s'agira dans la suite de l'étude de valider ces orientations et de proposer des aménagements en fonction des zones notamment concernant l'articulation entre structures pour les stratégies locales. La figure 2 propose une synthèse des orientations à ce stade.

⁹ Notion proposée dans le cadre d'un travail préalable au PL21 mais ce type de structure n'existe pas pour le moment.

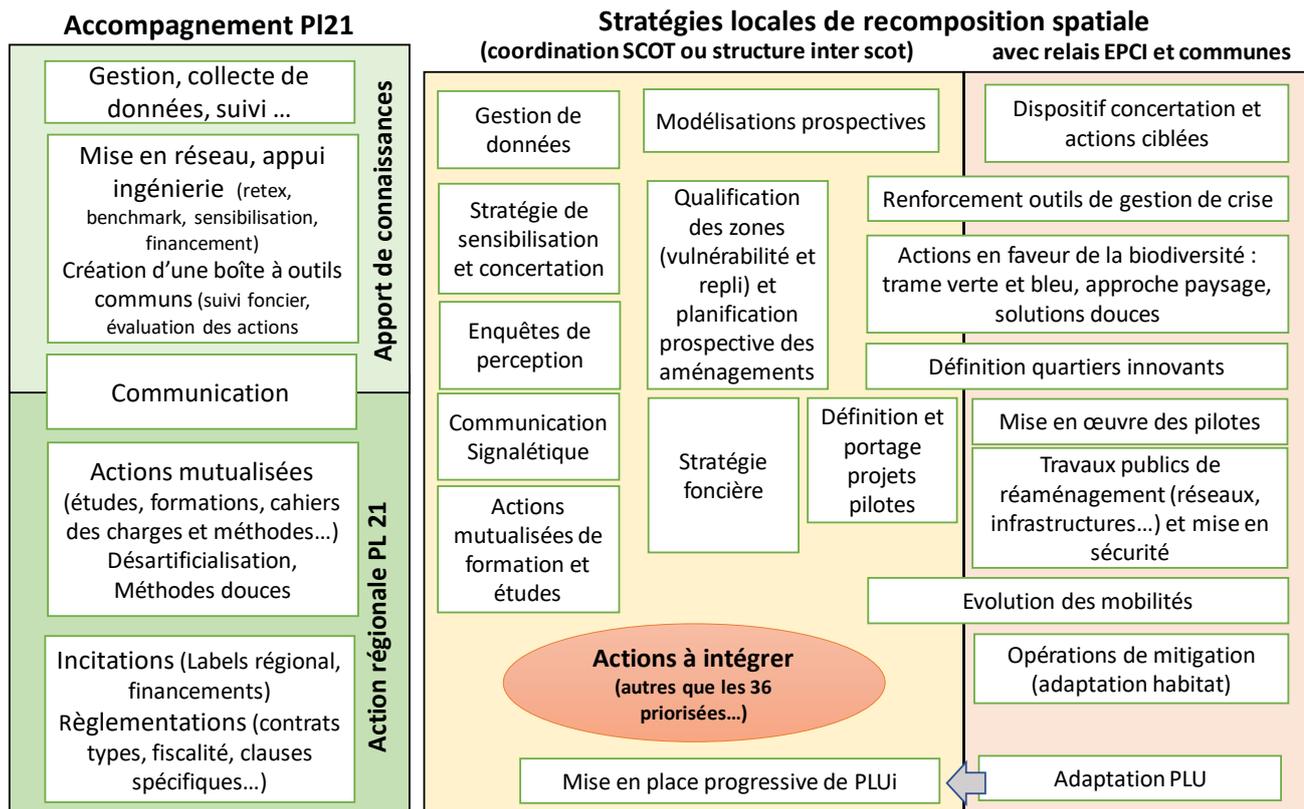


Figure 2 : Distinction des types d'actions relevant du plan d'action régional et des stratégies locales

6.2.1. Actions relevant plutôt de l'échelle régionale

Trois axes de mutualisation paraissent structurants. Ils concernent :

- La mise en commun et le partage des connaissances notamment à travers une plateforme régionale avec deux types d'actions :
 - La gestion et le suivi **de données et d'indicateurs**, et éventuellement leur collecte. Des études communes pourront être conduites (par exemple concernant le suivi des effets des méthodes douces ou l'organisation des opérations de dé imperméabilisation...)
 - La mise en place et l'animation d'une **communauté de pratique pour renforcer l'ingénierie territoriale** sur ces domaines. Il s'agit d'organiser une mise en réseau des techniciens des collectivités et des partenaires ainsi que des élus, des modalités de partage d'expériences, l'organisation de formations, la création d'une boîte à outils de protocoles et méthodologies communs pour les opérations de suivi et les démarches d'évaluation, des documents ou guides communs, etc.
- L'organisation d'opérations de sensibilisation et/ou de communication à l'échelle régionale
- L'accompagnement de la mise en œuvre des stratégies locales par des **incitations institutionnelles ou financières selon les orientations du SRADET**. On peut citer l'appui à la définition de cahiers des charges pour les stratégies locales, la mise en place d'un label littoral résilient pour reconnaître les actions mises en œuvre, l'apport de financements adaptés, mais aussi l'élaboration d'outils réglementaires appropriés pour opérationnaliser et contextualiser à l'échelle régionale les dispositions de la future loi. Il peut s'agir de la définition à l'échelle régionale de certaines incitations nationales telles que des contrats types pour les rachats des biens, de dispositions d'occupation temporaire ou de la mise en réserve foncière, de la conception de clauses spécifiques tenant compte de la survenue de tempêtes pour certaines transactions foncières, de l'appui juridique pour des clauses fiscales spécifiques...

6.2.2. Actions relevant plutôt des stratégies locales

Selon le type d'information, des actions de **collecte et gestion de donnée** pourront être mises en œuvre à cette échelle, avec des attentes de mutualisation et de définition de cahier des charges commune entre zones.

La distinction des échelles d'action est moins claire avec, par ailleurs, des variations en fonction des zones d'ateliers. Dans de nombreux cas, les choix sont répartis entre l'échelle communale et celle des EPCI/ ou des SCOT ou entre l'échelle EPCI/ ou SCOT et la zone de référence proposée, sachant que pour certains territoires ces deux échelles se recouvrent. Quelques actions sont plus souvent citées à l'échelle communale, notamment le renforcement des outils de **gestion de crise** avec une demande d'harmonisation et de mutualisation de moyens à ce sujet et certains **aménagement visant à repenser l'urbanisation** (suppression des habitats et commerces en rez-de-chaussée, développement de zones piétonnes, programme d'adaptation de l'habitat, création de services publics en arrière du littoral).

Les actions pour lesquelles l'échelle des zones de travail des ateliers (les 5 zones proposées) est privilégiée relèvent plutôt **d'études ou d'appui à l'ingénierie**, pouvant aussi concerner la préparation de mesures structurelles. Il s'agit par exemple de la réalisation d'enquêtes régulières, d'actions de sensibilisation (notamment à l'arrêt du nettoyage mécanique des plages) d'études et de modélisations prospectives relatives au trait de côte, au foncier ou encore à l'économie locale. Il s'agit également de la mise en place de mesures de génie écologique, c'est à dire des solutions fondées sur la nature. Leur caractère innovant et le manque de référence sur le suivi de leurs effets nécessitent des compétences spécifiques qui peuvent être mutualisées à cette échelle.

6.3. Identification des périodes de programmation privilégiées

Les choix concernant les périodes de mise en œuvre ont été moins renseignés, mais permettent de montrer que le caractère dynamique et progressif de programmation des actions est bien considéré. On peut distinguer **des actions pensées à moyen terme c'est-à-dire dans au moins 15 ans** (tableau 7), de **celles réparties de façon plus équilibrée entre moyen et court terme** (tableau 8) et **de celles à court terme** (tableau 9).



En général la période de court terme est considérée à un horizon de 5 ans. Cependant, pour ce type de politique structurelle une telle échéance paraissait trop courte. De même l'échelle temporelle des scénarios prospectifs paraissant inadaptée, notamment ceux relatifs à l'aléa qui concernent en général 2050 et 2100. De telles échéances sont quant à elles trop lointaines par rapport aux contraintes de l'action publique.

Nous avons donc choisi ici pour être le plus opérationnel possible de définir deux phases avec des horizons spécifiques. Ainsi on considère que les actions relevant du court terme doivent être menées à un horizon de 15 ans maximum et celles relevant du moyen termes doivent donc être programmées au-delà de cet horizon de 15 ans sans préciser pour l'instant l'horizon¹⁰.

Les actions considérées comme devant être mises en œuvre à moyen terme c'est-à-dire au-delà de 15 ans (Tableau 7) concernent pour la plupart des aménagements structurels (catégorie C). Parmi les actions à mettre en œuvre à moyen terme, on peut relever trois résultats qui témoignent de la difficulté à appréhender la planification de ces mesures. La mise en place d'un label à moyen terme en fait un outil de valorisation alors

¹⁰ On peut imaginer une mise en œuvre plutôt entre 2035 et 2050, soit un délai de 15 années supplémentaires en lien avec les fréquences de révision des dispositifs structurels type SCOT.

que dans les ateliers, il est apparu aussi important comme un outil d'incitation, notamment pour orienter certains financements. L'utiliser comme un outil incitatif demanderait de le mettre en œuvre au plus tôt. De même, la mise en place d'une stratégie foncière et l'élaboration de contrats spécifiques de rachat des biens, ne peuvent être mis en place trop tardivement. En effet les mesures de nature plutôt institutionnelles relèvent essentiellement de la catégorie B des mesures dites préalables.

Tableau 7 : Inventaire des actions plutôt prévues à moyen terme (à l'horizon de 15 ans minimum)

	% vote pour le moyen terme (au-delà de 15 ans)
A13.Création d'un label régional « villes résilientes »	83%
C12.Supprimer des habitats et commerces en rez de chaussée et spécifications techniques/reconstruction	74%
B21.Préparer des contrats de rachat des biens lors de la transmission	71%
C23.Mettre en œuvre les relocalisations de façon progressive	67%
C24.Créer des zones d'expansion de submersion marine	64%
C16.Adapter les habitations dans les zones les moins exposées (mitigation)	63%
B23.Changer la fiscalité locale qui encourage l'urbanisation	63%
C17.Créer des structures publiques en arrière pour restructurer les flux et rénover les quartiers	62%
B31.Définir une stratégie foncière	60%

Les votes sont partagés pour une partie **des mesures plutôt envisagées à court terme par certains participants et à moyen terme pour d'autres (Tableau 8)**. Il s'agit d'actions pour lesquelles les positions des participants sont plus contrastées, ce qui peut s'expliquer par des différences d'actualité de ces mesures selon les territoires. Par exemple, la définition de quartiers innovants relève de cette catégorie. Pour certains il s'agit en effet de prévoir et mettre en œuvre de tels quartiers tandis que pour d'autres cette action relève plutôt d'études préalables axées sur la conception de ces quartiers. **On observe qu'il s'agit plutôt d'études ou de design de politiques**. Le fait que la mise en sécurité provisoire des biens appartienne à cette catégorie, nous semble représentative d'une volonté dans certains cas de mettre en œuvre ce type d'action dans la durée plutôt que de manière transitoire en attente de relocalisations futures. Les débats dans plusieurs groupes ont insisté sur le fait que, pour certaines situations, la mise en protection devait être pérenne, car certains quartiers fortement urbanisés ne peuvent être relocalisés (par exemple le Centre-Ville de Sète ou de Palavas).

Tableau 8 : Inventaire des actions associant moyen terme et court terme

	% vote pour le court terme (avant 15 ans)	% vote pour le moyen terme (au-delà de 15 ans)
B22.Développer des contrats d'occupation temporaire	56%	44%
A23.Renforcer les capacités de pilotage des EPCI par l'inscription dans des réseaux	55%	45%
C21.Identifier de nouvelles activités dans les zones exposées	53%	47%
B11.Etablir une mise en sécurité provisoires des biens	53%	47%
A34.Mesure de génies écologiques pour renforcer paysage et attractivité	50%	50%
C18.Etudier la vulnérabilité et les adaptations en zone agricole	46%	54%
C11.Définir des quartiers innovants et création de nouvelles formes urbaines	41%	59%

Enfin, de très nombreuses actions sont largement pensées comme devant être initiées plus rapidement, c'est-à-dire à un horizon de 15 ans maximum (tableau 9). On note qu'elles portent sur des thèmes très diversifiés, alliant des mesures de sensibilisation à des études, la conception d'outils ou la préparation d'actions, ainsi que des actions plus structurelles relatives à la gestion des mobilités et des réseaux. On peut souligner que **la mise en place de projets pilotes expérimentaux de relocalisation appartient à cette catégorie et a été considérée comme devant être mise en œuvre sans tarder par 75% des participants**, ce qui témoigne d'une volonté d'opérationnalisation de ce type de mesure complexe. Les mesures qui font l'unanimité ou

quasiment, sont effectivement déjà mises en œuvre sur plusieurs territoires (arrêt du nettoyage massif des plages, repères de crues, etc.). Le besoin d'identifier des guichets financiers et des financements conjoints est également exprimé à court terme.

Tableau 9 : Inventaire des actions plutôt prévues à court terme

	% vote pour le court terme (avant 15 ans)
A31. Sensibiliser à l'arrêt du nettoyage massif des plages	100%
A12. Concrétiser les niveaux de tempête par des repères de crue	94%
C15. Développer zones piétonnes en front de mer et des parkings à l'arrière	92%
C13. Organiser les mobilités et renforcer les modalités douces	90%
A26. Identifier des guichets financiers et des financements conjoints	89%
A35. Etudes exploratoires sur la mise en œuvre de solutions douces	88%
B34. Cluses de non reconstruction à l'identique après tempête	88%
B32. Maîtriser l'urbanisation et inciter au PLUi	85%
A15. Mener des actions de sensibilisation ciblées / publics	83%
A25. Renforcer les capacités de pilotages des EPCI (formation des agents et sensibilisation des élus)	83%
B12. Identifier les sites prioritaires à protéger	78%
B35. Créer des outils de suivi foncier et démographique	75%
C22. Projets pilotes expérimentaux de relocalisation et renaturation	75%
A33. Développer des approches fondées sur le paysage et des approches intégrée	73%
A14. Enquêtes régulières de perception (mesures et risques)	71%
B33. Identifier des zones de repli et réserves foncières en tenant compte de la disponibilité en eau	69%
C19. Protéger et restructurer les réseaux (eau électricité, câble ...)	69%
A32. Trame verte et bleue avec le retro littoral pour la conservation de la biodiversité	68%
A11. Associer la population aux stratégies locales par des ateliers citoyens	68%
C14. Méthodes pour désartificialiser les territoires	65%
A21. Modélisation prospective du trait de côte, du marché foncier, de l'évolution économique	63%
A22. Renforcer les outils de gestion des crises lors des submersions	63%

Bien évidemment ces choix de période ou d'échelle ne traduisent pas un engagement des participants à réaliser ces actions. Il s'agissait d'identifier la manière dont les participants hiérarchisent les modalités opérationnelles de mise en œuvre des stratégies de recomposition spatiale de façon à définir des axes thématiques prioritaires et orienter les modules de financement pour les stratégies locales et pour la stratégie régionale. Bien qu'il puisse y avoir des différences selon les cinq zones de travail, globalement on a pu observer un relatif consensus ainsi qu'une certaine intégration par les participants des conditions d'une approche progressive et systémique de la recomposition spatiale. A partir de ces résultats, il s'agit en lien avec les orientations du PL21 de proposer des pistes pour :

- la mise en place d'un plan d'action du PL21 à l'échelle régionale, en lien avec les travaux¹¹ menés sur la structuration des études et des bases de données et d'une plateforme de mise en réseau des acteurs et
- la définition de conditions de mise en œuvre des stratégies locales de recompositions spatiale à l'échelle des zones de travail

Les orientations qui seront proposées à partir de ces résultats donneront lieu à une validation finale lors des derniers ateliers collectifs prévus en octobre 2021 et auxquels les élus seront conviés.

¹¹ Sur la base de l'enquête en ligne, des ateliers du séminaire du 3 mars 2021 ainsi que de l'atelier et de l'enquête spécifique aux indicateurs organisés en juin 2021.

ANNEXE 1 : RÉSULTATS DES SÉLECTIONS DU PREMIER ATELIER

Légende

Choisi par 2/3 des participants	Nouvelle proposition issue des participants
Choisi par 1/3 des participants	Actions à approfondir dans le 2° atelier

Actions	Thau (10)	PO (18)	GAM (20)	Aude (13)	Ouest Hérault (14)	Total (75)
A1. Sensibilisation et mobilisation de la population						
Associer la population aux stratégies locales par des ateliers citoyens	7	16	10	3	6	42
Concrétiser les niveaux de tempête par des repères de crue et des repères potentiels de submersion marine	3	8	10	9	8	38
Création d'un label régional « villes résilientes »	4	7	7	7	3	28
Enquêtes régulières de perception des mesures et des risques	3	8	9	3	5	28
Diversification des outils avec un annuaire des structures et un réseau de partage et sensibilisation paysagère pour fédérer les acteurs	2	6	2	7	0	17
Appel à projet citoyens pour dynamiser l'arrière-pays	1	6	1	6	0	14
Actions de sensibilisation et de coordination avec les agences immobilières	2	6	1	4	0	13
Mener des actions de sensibilisation ciblées en fonction des publics (camping, habitant 1° ligne...), et/ou sur divers thèmes spécifiques (disponibilité en sable, dynamique historique du territoire, échelles de temps...)						12
Expérimenter avec les assureurs, des primes d'assurance tenant compte du comportement vertueux des propriétaires et échanges de connaissance avec la Caisse centrale de Réassurance						3
Communiquer sur l'aspect transitoire des mesures de court-moyen termes ayant vocation à évoluer ou ne pas perdurer sur le long terme -> intégrer la temporalité dans la communication/sensibilisation						1
Observatoires, outils de pilotage et renforcement des compétences						
Modélisation prospective du trait de côte, du marché foncier et de la vulnérabilité (étude EGIS)	5	9	5	7	0	26
Renforcer les outils de gestion des crises lors des submersions (Organiser REGULIEREMENT des exercices de gestion de crise spécifique pour tester les PCS)	5	8	4	7	6	30
Renforcer les capacités de pilotages des EPCI par l'inscription dans de réseaux. Mise en place d'un dispositif de capitalisation des retours d'expérience, de veille réglementaire et de mise en réseau à une échelle large	6	5	5	5	1	22

(régionale et internationale) ; Faire témoigner des élus GIP Aquitaine et retour d'expérience sur les actions qui ont fonctionné mais aussi celles à éviter ; Valoriser les études existantes						
Mise en place d'outils d'évaluation des actions	1	3	7	5	0	16
Renforcer les capacités de pilotage des EPCI par la formation des agents et sensibilisation des élus	1	4	6	5	2	16
Identifier des guichets financiers et des financements conjoints	4	5	2	3	1	15
Créer une cellule d'appui au développement des PPA et PPP	1	4	3	3	3	14
Créer des observatoires spécifiques	3	5	3	0	1	12
Développer des indicateurs et la comptabilité analytique	1	2	1	0	0	4
Se fixer un cap en matière d'évolution du territoire en fonction des ressources (eau notamment). Penser les évolutions à long terme pour définir des actions à court et moyen terme cohérentes (ex. Adapto)	9					
Coordination des travaux de protection entre les communes littorales						
Développer des approches systémiques et partagées pour des projets de territoire résilients						
Réflexion prospective sur les solidarités inter-territoire à mettre en place maintenant pour anticiper la recomposition spatiale à long terme. Favoriser/développer la solidarité entre les communes littorales et rétro littorales						
Développer des démarches d'actions "agiles" pour répondre au mieux à la résilience et saisir les opportunités dans les changements en cours.						
Solutions douces, biodiversité et paysage						
Sensibiliser à l'arrêt du nettoyage massif des plages	2	8	3	7	4	24
Trame verte et bleue avec le retro littoral pour la conservation de la biodiversité	2	7	4	6	3	22
Développer des approches fondées sur le paysage et approches intégrées	2	3	10	4	3	22
Mesures de génie écologique pour renforcer paysage et attractivité	1	7	6	3	5	22
Etudes exploratoires sur la mise en œuvre de solutions douces	4	6	5	0	3	17
Etudes exploratoires sur le recyclage plastique	2	4	1	3	3	13
Renforcer la collaboration avec les projets Natura 2000 en mer	0	3	5	2	4	14
Prévoir et poursuivre des rechargements en sable d'entretien au moyen du sable dragué dans les avant ports	9					
Redonner de la mobilité au trait de côte, engager une analyse des points durs potentiellement déplaçables. Ne plus figer le trait de côte.						
Reconquête et renaturation des parcelles "libérées" de l'urbanisation et/ou infra. Renaturer et mettre en gestion le						

foncier abandonné par l'urbanisation						
Mieux connaître les services de protection et d'atténuation rendus par les écosystèmes côtiers, afin de les optimiser						
Etablir un cahier technique de conseil en gestion du trait de côte et des plages destiné aux services techniques						
Repenser la ville et restructurer l'offre touristique						
Définir des quartiers innovants et création de nouvelles formes urbaines dans une logique liée aux risques	5	11	3	15	0	34
Supprimer des habitats et commerce en rez de chaussée et définir des spécifications techniques de reconstruction (label)	5	6	3	5	0	19
Organiser les mobilités douces entre l'arrière et la plage (Repenser les mobilités de manière large et pas seulement les mobilités douces + nouveaux transports en commun maritimes)	3	5	5	6	4	24
Mettre au point des méthodes pour désartificialiser les territoires	4	6	1	4	0	15
Développer des zones piétonnes en front de mer et des parkings à l'arrière	2	5	2	6	2	17
Adapter les habitations dans les zones les moins exposées (mitigation)	4	4	4	2	2	16
Créer des structures publiques en arrière pour restructurer les flux et rénover les quartiers	1	3	3	7	5	18
Etudier la vulnérabilité et les adaptations pour les terres agricoles	2	2	2	5	2	13
Protéger et restructurer les réseaux (eau électricité...)	3	3	3	2	2	13
Désaisonnaliser le tourisme et le réorienter vers des logiques non balnéaires	0	1	3	5	0	9
Changer la proportion de résidences secondaires	0	4	1	3	1	9
Professionaliser et moderniser l'offre touristique	1	3	1	1	0	6
Rehausser certaines routes	1	2	1	2	0	6
Impliquer les promoteurs dans la restructuration des quartiers	0	3	0	2	0	5
Rénover les logements vacants	0	2	1	2	0	5
Etudier et intégrer les contraintes d'approvisionnement en eau potable						14
Identifier les travaux spécifiques d'adaptation des ports et de leur environnement						
Etudier les conditions de réduction de la vulnérabilité par zone						
Porter une attention particulière aux quartiers sans foncier en arrière et où la relocalisation est difficile (Port Leucate, Palavas, Sète ...)						

Penser l'évolution du thermalisme						
Projet de relocalisation d'une série de bungalow à la plage du Boucanet + rechargement de plage + création cordon dunaire						
Faire varier les taxes de séjour en fonction de la distance à la mer (plus près, plus cher) pour pouvoir entretenir les plages et/ou mettre en place des mesures de mitigation collective						
Supprimer les commerces en "dur" dans une bande de 500 m. Les recréer en rétro-littoral. Réserver des commerces résilients estivaux dans la bande des 500 m						
Développer le camping résilient (Camping-cars et éco-lodges de luxe facilement démontables) sur les premières lignes permettant un territoire vierge en hiver.						
Relocaliser certains enjeux						
Identifier de nouvelles activités dans les zones exposées	5	10	11	5	5	36
Projets pilotes expérimentaux de relocalisation et renaturation Lancer des démarches à l'échelle d'un Parc par ex, pour réunir élus et techniciens, pour partager sur des grands principes sur des résultats scientifiques (sable, dérive...). Transmettre l'expertise aux élus pour qu'ils se l'approprient	5	9	7	8	3	31
Mettre en œuvre les relocalisations de façon progressive	5	7	8	7	0	27
Créer des zones d'expansion de submersion marine	1	6	5	4	6	22
Redensifier les zones les moins vulnérables						
Accompagner les communes rétro littorales dans l'accueil de population						
Mise en sécurité provisoire de certains enjeux						
Etablir des mesures provisoires de mise en sécurité des biens	5	5	2	4	2	18
Identifier les sites prioritaires à protéger	0	6	1	7	4	18
Protection collective et individuelle sur les stations littorales fortement urbanisées						
Régulation de l'urbanisation et stratégie foncière						
Définir une stratégie foncière dans les zones exposées (Stratégie foncière à l'échelle des stratégies locales. Articuler les priorités des stratégies foncières (cabanisation, espaces naturels ...). Mobiliser l'Etablissement public foncier sur les stratégies foncières en zone urbaine et le Conservatoire du littoral en zone naturelle)	6	10	12	2	3	32
Maîtriser l'urbanisation et inciter au PLUi (Interdire dans les PLU toute nouvelle construction ou reconstruction dans les zones inondables. Rendre obligatoire l'intégration de la recomposition dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU). Interdire dans les PLUi les	7	9	6	6	4	32

reconstructions en zones inondables)						
Identifier des zones de repli et réserves foncières en tenant compte de la disponibilité en eau	7	10	7	2	2	28
Clauses de non reconstruction à l'identique après tempête	5	7	2	7	1	22
Créer des outils de suivi du foncier et de la démographie	1	7	4	3	2	17
Sanctuariser une bande d'1 km	1	7	3	3	1	15
Penser les usages de façon dynamique avec transfert entre zones urbaines, agricoles et naturelles						3
Approche différenciée entre sites naturels et urbanisés (et cas intermédiaires), à l'image de la SRGITC						
Avant de chercher à protéger systématiquement, comparer les coûts/bénéfices avec un rachat/démolition						
Réformer les impôts fonciers pour les adapter en fonction de la distance à la mer afin de rendre le littoral moins attractif et ainsi faire baisser le prix du foncier, et développer l'IAL en identifiant le risque érosion et submersion lors des transactions immobilières et les changements de locataire pour faire baisser le prix du foncier						2
Développer le time-sharing sur les résidences secondaires						1
Adapter la réglementation et la fiscalité						
Préparer des contrats de rachat des biens lors de la transmission ou après tempête	6	7	5	5	3	26
Développer des contrats d'occupation temporaires	3	7	5	5	3	23
Développer des outils et contrats pour exproprier	5	6	1	5	2	19
Etudier la faisabilité de compensations fiscales pour les communes ayant perdu de la population	2	7	1	4	4	18
Evaluer les besoins financiers à court et moyens termes et faisabilité d'une taxe spécifique	0	5	3	3	1	12
Etudier les conditions de désaisonnalisation par rapport à la saisonnalité des risques	0	6	1	2	1	10
Outil de financement avec compensation de l'Etat à définir pour éviter une fiscalité locale supplémentaire						2
Changer les modalités fiscales locales qui encouragent l'urbanisation						

ANNEXE 2 : RÉSULTATS DE LA PRIORISATION DES PÉRIODES D'ACTION

	% vote pour le court terme (avant 15 ans)	% vote pour le moyen terme (au-delà de 15 ans)
A11.Associer la population aux stratégies locales par des ateliers citoyens	68%	32%
A12.Concrétiser les niveaux de tempête par des repères de crue	94%	6%
A13.Création d'un label régional « villes résilientes »	17%	83%
A14.Enquêtes régulières de perception (mesures et risques)	71%	29%
A15.Mener des actions de sensibilisation ciblées / publics et aux thèmes	83%	17%
A21.Modélisation prospective du trait de côte, du marché foncier	63%	37%
A22.Renforcer les outils de gestion des crises lors des submersions	63%	37%
A23.Renforcer les capacités de pilotage des EPCI par l'inscription dans des réseaux	55%	45%
A24.Mise en place d'outils d'évaluation des actions	44%	56%
A25.Renforcer les capacités de pilotages des EPCI (formation des agents et sensibilisation des élus)	83%	17%
A26.Identifier des guichets financiers et des financements conjoints	89%	11%
A31.Sensibiliser à l'arrêt du nettoyage massif des plages	100%	0%
A32.Trame verte et bleue avec le retro littoral pour la conservation de la biodiversité	68%	32%
A33.Développer des approches fondées sur le paysage et des approches intégrée	73%	27%
A34.Mesure de génies écologiques pour renforcer paysage et attractivité	50%	50%
A35.Etudes exploratoires sur la mise en œuvre de solutions douces	88%	12%
C11.Définir des quartiers innovants et création de nouvelles formes urbaines	41%	59%
C12.Supprimer habitats et commerces en rez de chaussée et spécifications techniques pour la reconstruction	26%	74%
C13.Organiser les mobilités et renforcer les modalités douces	90%	10%
C14.Méthodes pour désartificialiser les territoires	65%	35%
C15.Développer des zones piétonnes en front de mer et des parkings à l'arrière	92%	8%
C16.Adapter les habitations dans les zones les moins exposées (mitigation)	38%	63%
C17.Créer des structures publiques en arrière pour restructurer les flux et rénover les quartiers	38%	62%
C18.Etudier la vulnérabilité et les adaptations en zone agricole	46%	54%
C19.Protéger et restructurer les réseaux (eau électricité, câble ...)	69%	31%
C21.Identifier de nouvelles activités dans les zones exposées	53%	47%
C22.Projets pilotes expérimentaux de relocalisation et renaturation	75%	25%
C23.Mettre en œuvre les relocalisations de façon progressive	33%	67%
C24.Créer des zones d'expansion de submersion marine	36%	64%
B11.Etablir une mise en sécurité provisoires des biens	53%	47%
B12.Identifier les sites prioritaires à protéger	78%	22%
B31.Définir une stratégie foncière	40%	60%
B32.Maîtriser l'urbanisation et inciter au PLUi	85%	15%
B33.Identifier des zones de repli et réserves foncière en tenant compte de la disponibilité en eau	69%	31%
B34.Clauses de non reconstruction à l'identique après tempête	88%	12%
B35.Créer des outils de suivi foncier et démographique	75%	25%
B21.Préparer des contrats de rachat des biens lors de la transmission	29%	71%
B22.Développer des contrats d'occupation temporaire	56%	44%
B23.Changer la fiscalité locale qui encourage l'urbanisation	38%	63%

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS

NOM Prénom	Structure / Institution représentée
REY-VALETTE Hélène	Animateurs SaVE – EID-Méditerranée - Université de Montpellier
RICHARD-FERROUDJI Audrey	
MICHEL Laura	
PAULY Laurine	
HEURTEFEUX Hugues	
LECHA Victor	
AGIN Grégory	PNM du Golfe du Lion
AMAR Jean-Charles	EPTB Vidourle
ANDERSH Daniel	DDTM 34
ARES Luis	Mairie de Cerbère
ARMENIO Patrick	Sète Agglopôle Méditerranée
BACO Joan-Manuel	Mairie de Gruissan
BAKOUR Laetitia	Pays de l'Or Agglomération
BALUFIN Etienne	SMMAR (Aude)
BANK David	Mairie de Mauguio-Carnon
BARRAL Marc	Région Occitanie
BENAZET Walter	CD 11
BERTHOMIEU Sylvie	Pays de l'Or Agglomération
BOHUN Cédric	Conservatoire du Littoral
BONTON Nicolas	SM Camargue-Gardoise
BOSCH Mélanie	Mairie de Saint-Cyprien
BOUCHUT Florence	DDTM 34
BOURSIAC Anne	EPTB Lez
BOYER Marie-Laure	Mairie de Leucate
BRAQUET Vincent	DDTM 30
BROUSSE Flora	Mairie de Torreilles
CAFFIAUX Delphine	DDTM 34
CARNUS François	BRL
CARRERE Maëva	EPBT Fleuve Hérault
COTTALORDA David	SMBT (Thau)
CRAPIZ Emmanuel	CA. Béziers Méditerranée
DE PARIS Céline	SYMADREM (Delta du Rhône)
DIONNET Mathieu	Lisode
DOLLE Claire	DREAL Occitanie
DRAI Sophie	CA. Hérault Méditerranée
DUMONTIER Marc	PNM du Golfe du Lion
DUPUY Gaëlle	CA. Béziers Méditerranée
DURAND Séverine	Mairie de Frontignan
ESPUCHE Emmanuelle	Lisode
FABREGA Hélène	EPTB Lez
FAJON-HERVIOU Céline	CU. Perpignan Méditerranée Métropole
FERRA Marlène	Mairie du Barcarès
FORTUNE-SANS Kattalin	PNR de la Narbonnaise
GABAUDAN Philippe	Mairie de Palavas-les-Flots
GABELLINI Anne-Sophie	BRL
GARCIA Fabrice	Mairie de Marseillan
GERARD Léa	DREAL Occitanie
GIGNOUX Emmanuelle	DDTM 34
GRAILLE Chantal	Agence de l'Eau - RMC
GRAU Christian	Mairie de Cerbère

GUILHOU Yannick	DDTM 11
GUILPAIN Nicolas	Mairie de Leucate
GUIOT Mélanie	CEREMA
HALLE François-Xavier	CC. ACVI
IMBERT-SUCHET Flore	SYMBO (Bassin de l'Or)
IZIQUEL Yvon	Sète Agglopolé Méditerranée
JAVELAS Aude	SM Camargue Gardoise
JOUE-MACH Sandrine	Mairie de Sainte-Marie-la-Mer
KLESCZEWSKI Elodie	CEREMA
LABURTHE Pascal	SCOT Sud-Gard
LANZELLOTTI Provence	AURCA
LAURENCE Thierry	Mairie de Sète
LAURET Stéphane	SCOT Biterrois
LE GUERN Julien	SMIGATA (Tech-Albères)
LECOMTE Pierre-Luc	DDTM 66
LICARI Marie-Laure	CD 66
LOLIO Gilles	Conservatoire du Littoral
LUNA Sylvie	Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone
MARGAIL Cécile	Mairie de Torreilles
MARTINEZ Fanny	Mairie de Canet-en-Roussillon
MONTEL Laurent	DDTM 34
PAGET Isabelle	Mairie de Vendres
PENLOUP Aura	SCOT de la Narbonnaise
PEREZ Jean-Marie	Mairie de Vendres
PICHOT Lionel	Mairie de Frontignan
PICOT Juliette	Montpellier 3M
PLAGNES Christelle	SMBVR (Réart)
POURE Stéphane	CC. Sud-Roussillon
PROUST Nicolas	BRLi
PUIGNAU Mathilde	CC. ACVI
QUERBES Aurélien	CU. Perpignan Méditerranée Métropole
QUEULIN Pauline	DDTM 34
RETAILLEAU Cécile	CD 34
RIBEYRE Sylvain	Pays de l'Or Agglomération
RICHARD Alexandre	Région Occitanie
RICHART Fanchon	PNR de la Narbonnaise
ROCHET Isabelle	DDTM 66
ROMAN Frédérique	EPTB Orb-Libron
ROMATICO Pierre	Mairie de Sérignan
ROQUELAURE Claude	Mairie de Port-la-Nouvelle
ROQUES Gwenaëlle	Mairie de Narbonne
RUIZ DE GALARRETA Marlène	Ville du Barcarès
SANS Kriss	SMMAR (Aude)
SARRE Marie	CD 34
SCHEMLA Daniel	Mairie de Canet-en-Roussillon
SOLE Jean-Michel	Mairie de Banyuls-sur-Mer
THIEBAUT Romain	Montpellier 3M
TRIADOU Laurent	SMDA (Aude)
TRIPLET Arnaud	Mairie de Saint-Cyprien
VAN GASTEL Damien	CA. Le Grand Narbonne
VANDERHOOFT Isabelle	CA. Le Grand Narbonne
VENOUX Nicolas	DDTM 11